


Informations de base	
2009/2208(IMM) IMM - Immunité des députés	Procédure terminée
Demande de levée de l'immunité parlementaire de Miloslav Ransdorf Subject 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI	Affaires juridiques	SPERONI Francesco Enrico (EFD)	18/11/2009
			Rapporteur(e) fictif/fictive ZWIEFKA Tadeusz (PPE)	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
22/03/2010	Vote en commission		Résumé
26/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0107/2010	
05/05/2010	Décision du Parlement	T7-0093/2010	Résumé
05/05/2010	Résultat du vote au parlement		
05/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2208(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/7/01635

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0107/2010	26/03/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0093/2010	05/05/2010	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Demande de levée de l'immunité parlementaire de Miloslav Ransdorf

2009/2208(IMM) - 05/05/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de lever l'immunité de M. Miloslav RANSDORF (GUE/NGL, CZ).

M. Ransdorf est en effet poursuivi dans son pays pour des dommages corporels à la suite d'un accident de voiture et est passible de poursuites pénales. Sachant qu'au cours de la précédente législature, le Parlement européen avait déjà décidé, le 3 février 2009, de lever l'immunité de Miloslav Ransdorf - voir [2008/2176\(IMM\)](#) et que ce dernier a depuis lors été réélu et sachant, par ailleurs, que conformément au droit tchèque, en cas de réélection d'un député, il convient de redemander la levée de l'immunité à la nouvelle assemblée, **le Parlement décide lever de l'immunité de M. Miloslav Ransdorf pour les mêmes raisons qu'en 2009.**